

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de réunion

Date 27 septembre 2023	Excusés : <ul style="list-style-type: none">- Carmen UBEDA donne pouvoir à Régine VERTAURE- Elodie BERNIER donne pouvoir à Marcel DUPUY- Jacqueline BARBIER donne pouvoir à Sylvain D'HUISSEL- Martine PALAIS donne pouvoir à Georges SUZAN- David GALLAND donne pouvoir Cathy ALIAGA
-------------------------------	--

Prochaine réunion du conseil municipal : LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 à 20h.

Le précédent compte rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

- **Aménagement de la mairie**

Suite au départ de Mme Pascale Gousset, une réorganisation des bureaux est en cours dans la mairie. M. Didier SEON a réalisé un devis, qui se monte à 3.737,68€. Ceci comprend les équipements et la mise en sécurité des bureaux. Une conseillère demande si un autre devis a été réalisé. Nous continuons à travailler avec cet électricien qui assure déjà toutes les maintenances. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délégations de Christophe BARREL**

Suite à la démission de Christophe Barrel, ses délégations ont été redistribuées à l'occasion du conseil municipal :

Comité départemental du tourisme : Françoise DUBREUIL

Nature et patrimoine : Sylvain RAJOT

SIEL : Cathy ALIAGA

SIEMLY : Sylvain RAJOT

- **Convention médiathèque**

Auparavant, la municipalité versait 0,5€ par habitant soit 1.050€ pour l'achat de nouveaux livres, les abonnements et le petit matériel. La médiathèque préconise 2,5€ par habitant, soit 3750 €. Les membres du conseil proposent un peu plus d'un euro par habitant, soit **1500 €**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention exceptionnelle – Secours Populaire**

Le Secours populaire a adressé une demande de subvention exceptionnelle, en réaction au tremblement de terre au MAROC. Et la tempête « Daniel » en LYBIE. Sur le principe d'un don, 3 abstentions sont comptabilisées.

13 conseillers sont pour le don d'un montant de 500€. Deux conseillers étaient en faveur d'une somme plus importante.

Ecole de musique

A ce jour, l'école de musique Balbigny / Bussières est en liquidation, avec un découvert d'environ 35.000€.

Information sur la fin du cuivre

Le réseau de télécommunication cuivre va progressivement s'éteindre, remplacé par une autre génération de conducteur de signal, à savoir la fibre optique. La fermeture commerciale du réseau se fera en janvier 2026 et la fermeture technique en janvier 2027. La transition vers la fibre sera facilitée au niveau des équipements. Lorsqu'une personne ne voudra que le téléphone, il y aura un équipement a minima.

Point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est effectuée avec un effectif de 100 élèves. Une institutrice a été remplacée. Une AESH est présente pour aider 2 enfants en difficulté. M. le maire indique qu'une ATSEM n'a pas été remplacée. Concernant ce point, aucune remarque n'avait été effectuée au cours du dernier conseil d'école auquel il assistait.

Implantation antenne relais

L'entreprise mandatée par Orange a été sollicitée par l'avocat d'un collectif d'opposants à l'antenne relais. Ce dernier avait demandé des modifications techniques sur l'implantation. La quasi-totalité des sollicitations ont pu être prises en compte, et ont été approuvées par l'entreprise mandatée et Orange. La déclaration de travaux est en cours.

Avancement de la STEP

Les travaux vont débuter en ce début octobre.

Vestiaire du foot

4 versions du projet ont été réalisées. La superficie du vestiaire sera de 285 m², buvette incluse. Sur la dernière version, le projet se chiffre à 690.000€ (études et maîtrise d'œuvre comprises) Des débats sont ouverts sur le coût des travaux. Un vote sur la pertinence des travaux est réalisé. 4 abstentions sont enregistrées.

Compostage collectif

Une expérimentation sur la mise en place d'un composteur collectif va être réalisée près de la caserne des pompiers et la résidence Beauséjour de Loire Habitat. Une personne travaillant à la CCFE veillera, une fois par semaine, au bon fonctionnement du site. Un élu référent doit être désigné, Catherine Chaussy se propose.

Employé supplémentaire

Suite à l'arrêt de travail d'un employé communal pour accident du travail, M. Jean-Paul FAYET a été embauché pour surcroit de travail, via un CDD d'un mois reconductible.